

Vos communes

**CREYS-MÉPIEU**

# **L'éclairage public sera éteint entre 23 h et 5 h**

Suzanne BERGER

---



*Le conseil municipal s'est tenu à la salle des Écoux.*

Le conseil municipal s'est tenu le lundi 12 juillet. Voici les principaux dossiers.

Un poste d'agent technique à temps complet est créé à partir 1<sup>er</sup> septembre 2021 suite au départ en retraite de Marie-Claude Aimon. Tous les candidats ont été rencontrés. C'est Magali Eymard, Creypieulane, qui prendra ses fonctions le 1<sup>er</sup> septembre.

Le conseil municipal attribue à Angélique Vacher et à Laëtitia Pietro Paolo le logement qui se libère 389 A Grande rue de Creys, pour un loyer mensuel de 504 € sur la base des tarifs fixés à 7 €/m<sup>2</sup>.

La commune a réalisé les travaux d'enfouissement pour le déploiement de la 4G entre les Briches et Pusigneu. Une convention est signée avec Orange pour l'utilisation de cet ouvrage. Elle fixe le tarif annuel à 276 € HT pour une durée de 20 ans, payable en une fois.

Le conseil municipal décide d'éteindre l'éclairage public de 23 h à 5 h. Cette décision sera effective dès que les boîtiers d'éclairage seront aux normes. Il est aussi décidé d'arrêter le plus rapidement possible les secteurs ne relevant pas de la voirie publique comme le parking de l'école et les salles des fêtes.

Avec le recul d'une année écoulée, il est proposé de faire le point sur les commissions en place. Chaque élu est appelé à signaler les changements qu'il souhaite si les commissions choisies initialement ne lui apportent pas satisfaction.

Cela concerne notamment la représentation de la commune sur des commissions extérieures. Il est décidé de remplacer Olivier Bonnard par Pierre De Smedt à la régie des eaux des balcons du Dauphiné et par Sandra Drevet au Symbord (Syndicat mixte de la boucle du Rhône en Dauphiné)

Il convient de créer pour septembre, trois groupes de travail pour les futurs aménagements fonciers communaux. Les zones concernées sont les suivantes : Faverges, rue du devin, pour un terrain de 4 684 m<sup>2</sup> en zone UB, La Gorge pour une zone d'activité d'un peu plus de 4 hectares, Creys pour la requalification du foncier après la démolition de l'usine Devaux sur 10 518 m<sup>2</sup>.